



NOTE D'INFORMATION TECHNIQUE

Relative à l'obligation réglementaire de marquage CE des Kits de façades rideaux

La norme produit NF EN 13830 de Janvier 2004 a été publiée au journal officiel de l'Union Européenne (JOUE) et l'arrêté Français du 8 Août 2005 rend le marquage CE obligatoire depuis le 30 Novembre 2006 pour les Kits de façades rideaux mis sur le marché.

Une entreprise qui réalise la fabrication et la pose d'une façade rideau dans le cadre d'un marché de travaux **ne met pas sur le marché un Kit de façade rideau.**

Cette position a été récemment confirmée par la DAEI (Direction des Affaires Européennes et Internationales) du MEEDAT (Ministère de l'écologie, de l'Energie, du développement durable et de l'Aménagement du territoire) :

« Tout constructeur poseur qui fabrique une façade et la pose pour son client unique, le maître d'ouvrage, ne met pas sur le marché mais réalise un ouvrage comme constructeur. Il est présumé responsable selon l'article 1792 du Code Civil et doit avoir une assurance construction responsabilité décennale. Il n'a pas à marquer CE. »

Dans ce cas le référentiel technique applicable à toute façade rideau reste :

- La norme NF EN 13830 de Janvier 2004 (caractéristiques et performances)
- Le DTU 33.1 de Mai 2008 (intégration au bâtiment).